

Assemblée générale 2016

Rapport d'activité

• Notre organisation

L'OABA, association reconnue d'utilité publique spécialisée pour la protection des animaux de ferme depuis plus d'un demi-siècle, répond à l'organisation stricte des associations RUP.

Le conseil d'administration est composé de douze membres dont les expériences professionnelles permettent de mieux aborder les aspects scientifiques et juridiques de la protection des animaux : vétérinaires, avocats, magistrat, ingénieurs agricoles, conseiller en gestion.

Le secrétariat est composé de quatre personnes placées sous l'autorité du directeur administratif, qui assurent les tâches administratives avec compétence et dévouement.

Le directeur, Frédéric Freund gère l'organisation de l'association. De formation juridique, il mène avec efficacité des actions contentieuses contre les auteurs de mauvais traitements aux animaux. Il est aidé pour les procédures par deux avocats qui siègent au conseil d'administration. Homme de terrain, il intervient pour des saisies d'animaux victimes de mauvais traitements ou d'abandon de soins et qui sont confiés à l'OABA. Il gère nos troupeaux du bonheur répartis dans plusieurs fermes partenaires et les visite régulièrement.

Nos délégués enquêteurs, vétérinaires, techniciens des services vétérinaires, ou directeur d'abattoir à la retraite, interviennent sur des élevages en difficulté, sur des marchés et dans des abattoirs. Mais suite à la diffusion, en 2012, d'un reportage filmé dans des abattoirs avec l'aide de l'OABA dénonçant des pratiques inacceptables, certains établissements de grands groupes ferment leurs portes à nos délégués. Avec les récentes diffusions d'images en caméra cachée, les abattoirs se montrent de plus en plus méfiants.

Un réseau de professionnels apporte son concours aux actions de sauvetage menées par l'OABA : vétérinaires praticiens, avocats, gendarmes, transporteurs et hébergeurs. Il convient de souligner les relations constructives entretenues avec certains agents des DD(CS)PP qui nous informent des cas de maltraitance et qui participent sur le terrain aux saisies des animaux.

Un réseau de bénévoles contribue à la communication de l'OABA, en particulier sur les réseaux sociaux.

Nos adhérents et donateurs permettent cette organisation et les actions de l'OABA ne sont possibles que grâce à leur soutien et leur générosité. Nous les remercions de nous donner les moyens d'agir. La mission d'intérêt publique de nos actions de sauvetage ne bénéficie d'aucune aide extérieure. L'OABA ne reçoit aucune subvention, ce qui nous permet de rester indépendant et de garder une totale liberté d'expression.

• Notre représentativité

L'OABA siège dans des comités consultatifs, participe à des groupes de travail, collabore à des études scientifiques et sociétales sur le bien-être animal.

○ *Conseils en matière de santé et protection animales*

L'OABA est le seul membre, au titre de la protection animale, du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale placé auprès du ministère chargé de l'agriculture. Le CNOPSAV est consulté sur la politique sanitaire animale et sur les projets de textes réglementaires relatifs à la santé et à la protection des animaux. Les Conseils régionaux d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale sont placés sous l'autorité de chaque préfet de région. L'OABA est membre de quatorze CROPSAV. Leur vocation est surtout de traiter les questions de santé animale.

Un comité d'experts "Bien-être animal" composé de plusieurs organisations nationales de protection animale, dont l'OABA, de professionnels et de scientifiques a été créé en novembre 2013 au sein du CNOPSAV. Le ministère de l'Agriculture a souhaité élaborer une "Stratégie de la France pour le bien-être des animaux" pour les cinq années à venir. Plusieurs réunions ont abouti à l'élaboration d'un document dont les axes ont été finalisés le 26 juin 2015, avec la participation des organisations nationales de protection animale et des autres acteurs.

Pour mener à bien la réflexion sur cinq axes stratégiques, la DGAL a constitué des groupes de travail : un groupe par axe, plus un groupe transversal spécifique à la protection animale en abattoir. L'OABA a participé au groupe sur la maltraitance animale et à celui sur les abattoirs. Les débats étaient animés. Les réunions commencées début janvier se sont achevées le 18 février 2016 afin de remettre un plan d'actions prioritaires au ministre qui devait le présenter lors du Salon de l'Agriculture. Dans le contexte peu favorable, la présentation a été reportée...

Est-ce une réelle volonté politique d'inclure "le bien-être animal au cœur d'une activité durable" ou un simple effet d'annonce et d'apaisement dans un contexte où des scandales en élevages et en abattoirs sont révélés par des médias ? L'expérience des "Rencontres Animal et Société" reste dans les esprits, n'ayant abouti qu'à très peu de mesures concrètes après des semaines de réflexion en groupes de travail...

○ *Comité de pilotage interministériel pour l'Aïd al Adha (Aïd el kebir)*

L'OABA est la seule association de protection animale invitée à participer à la réunion du comité de pilotage de l'Aïd el kebir, sous l'autorité des ministères de l'Agriculture, de l'Intérieur et de la Justice. Deux réunions se sont tenues en 2015, l'une le 24 avril pour faire un bilan de 2014 et l'autre le 20 juillet pour préparer la fête musulmane qui débutait le 24 septembre 2015. Le 16 mars 2016 se tenait la réunion bilan de l'Aïd el kebir 2015.

Comme tous les ans, ce sont environ 200 000 moutons et près de 6 000 bovins qui ont été égorgés sans aucun étourdissement préalable, dans les différents sites d'abattage mis à disposition : 125 abattoirs pérennes et 64 abattoirs temporaires. Nos délégués étaient très présents cette année (31 structures pérennes et temporaires ont été visitées dans 11 départements différents). Sur les sites temporaires, il est difficile de faire respecter la réglementation relative à l'hygiène et la protection animale, en particulier en ce qui concerne le matériel de contention des animaux et la formation du personnel. Comment l'Etat peut-il tolérer des fermes ou des parkings transformés en abattoirs le temps de cette fête ?

Des sites illégaux ont été dénombrés et des procédures pénales sont en cours. Mais leur nombre semble en diminution. Reconnaissons que les forces de l'ordre et les services vétérinaires ont multiplié les contrôles les jours précédant l'Aïd, conduisant à la découverte de plusieurs sites d'approvisionnement non autorisés.

○ *Groupes de travail AFNOR (Agence française de Normalisation)*

L'OABA participe à deux groupes de travail :

Le premier, sur le bien-être des animaux, a pour but de développer une spécification technique internationale (norme ISO) qui permettra de promouvoir l'harmonisation internationale des référentiels en termes de bien-être des animaux utilisés pour la production d'aliments.

Le second concerne le développement d'une norme européenne sur les aliments halal.

Le Bureau Technique du Comité Européen de Normalisation (CEN) a approuvé lors de sa réunion d'avril 2013 la création d'un comité de projet "Aliments halal". En France, l'AFNOR a créé une commission française de normalisation pour apporter son expertise à ce projet européen. Plusieurs réunions de cette commission se sont tenues en 2015. Mais nous déplorons les revendications communautaristes de certains représentants musulmans. Des exigences et des polémiques intolérables qui ont conduit le bureau technique du CEN, en février 2016, à proposer la dissolution du Comité européen. Une dissolution décidée à la majorité des pays membres (21 votes favorables sur 30).

Les Emirats Arabes Unis ont souhaité développer une norme internationale (ISO) sur les produits halal. Mais les pays membres de l'Organisme international de Normalisation n'ont pas approuvé cette demande. Force est de constater que beaucoup s'intéressent davantage à l'argent du halal qu'au halal lui-même, dans sa composante religieuse.

○ *Formation sur les procédures de retrait d'animaux maltraités*

Sous l'impulsion du référent national "Animaux de rente" du bureau de la protection animale de la DGAL, deux journées d'échanges pratiques sur les procédures de retrait d'animaux de ferme maltraités ont été organisées à la DRAAF Bretagne, en mars 2015 et à la DRAAF Pays de Loire, en mars 2016. D'autres journées sont programmées, notamment en Auvergne et en Normandie.

Ces échanges entre les organisations de protection animale (OABA et Fondation Brigitte Bardot) permettent d'harmoniser les pratiques et les procédures au sein d'une même région. Les expériences sont partagées afin d'améliorer l'efficacité des interventions et sécuriser les dossiers d'un point de vue juridique.

En septembre 2015, un séminaire était organisé pour les magistrats des parquets des différentes juridictions du ressort de la Cour d'appel de Bourges. La politique pénale du parquet général a été présentée le matin aux magistrats et l'OABA est intervenue l'après-midi pour sensibiliser les procureurs aux dossiers de maltraitance animale.

● **Notre communication**

Depuis sa création, l'OABA a un déficit en termes de communication. Notre budget de communication et d'appel à la générosité n'est que de 5 à 6% de nos dépenses, ce qui est bien peu au regard d'autres associations. Nous privilégions les actions concrètes de terrain, avec les sauvetages d'animaux et les procédures.

○ *Lettre de l'OABA*

La *Lettre de l'OABA*, semestrielle, est adressée à nos adhérents, à des journalistes, à des politiques et à des professionnels. Elle est téléchargeable depuis notre site internet. La frappe des textes et la mise en page sont assurées par des bénévoles, ce qui permet de réduire les coûts. Les frais de l'ensemble de nos publications représentent moins de 2% de nos dépenses.

○ *Site Internet et réseaux sociaux*

Notre site Internet a été récemment remanié. On y trouve l'essentiel de la réglementation et de l'actualité sur la protection des animaux d'élevage. Nous avons choisi une architecture simple qui permet d'accéder facilement à un maximum d'informations sur nos actions de sauvetages et procédures. Il permet d'adhérer, de renouveler la cotisation et de faire un don en ligne. La procédure est simple et sécurisée.

Une newsletter permet d'apporter des informations actualisées tous les 15 jours.

La page Facebook récapitule toutes les actualités concernant l'association (procès, sauvetages, publications, conférences et débats...). Elle est interactive puisque chacun peut y écrire des commentaires, elle compte plus de 5000 "fans". Sa gestion est assurée bénévolement par une jeune vétérinaire.

Le compte Twitter regroupe, sous la forme de courts messages, les informations essentielles de l'association ainsi que des actualités sur le monde animal. Il est géré bénévolement par notre trésorier.

○ *Interviews*

L'OABA est sollicitée par la presse régionale (radios, télévisions et journaux) pour s'exprimer au sujet d'affaires de maltraitements et de sauvetages d'animaux. L'OABA intervient également sur des chaînes nationales, dernièrement sur BFM TV au sujet de l'abattoir du Vigan.

L'OABA est souvent citée par Luce Lapin, dans sa rubrique *Les puces* fort appréciée par les amis des animaux dans l'hebdomadaire *Charlie Hebdo* et sur le site luce-lapin-et-copains.com

RMC : Aymeric Caron et Jean-Pierre Kieffer étaient invités, avec Léopoldine Charbonneaux (CIWF France) en février 2015 à l'émission *Vos animaux* animée par Laetitia Barlerin. Notre directeur a également eu l'occasion de s'exprimer en octobre 2015 sur l'affaire de l'abattoir d'Alès.

Dans le documentaire "L'animal est une personne" diffusé le 23 novembre 2015 sur France 3, Franz-Olivier Giesbert dresse un constat alarmant du décalage entre l'élevage tel qu'il est majoritairement pratiqué en France, et l'idée que le public s'en fait. Une partie de ce reportage est consacrée aux sauvetages d'animaux par l'OABA avec des images tournées dans un de nos troupeaux du bonheur en Bourgogne, avec le président et le directeur.

○ *Communiqués de presse*

Les communiqués de presse de l'année 2015 ont principalement concerné les conditions d'abattage des animaux. La presse professionnelle (*Les Marchés, La France Agricole*) s'en fait souvent l'écho. La diffusion de nos communiqués sur les réseaux sociaux permet de toucher un grand nombre de personnes et de journalistes qui peuvent ensuite écrire un article de fond sur les conditions d'élevage et d'abattage des animaux. Cheval Magazine a ainsi donné la parole à l'OABA en novembre 2015. *L'Expansion, L'Humanité* et *L'Express* sont revenus en mars 2016 sur les règles de protection animale encadrant l'abattage des animaux.

○ *Manifestations, conférences et débats*

L'OABA était présente à Guéret le 14 novembre 2015 pour manifester contre le projet d'atelier d'engraissement des 1 000 veaux. Une manifestation reportée le 26 mars 2016, en raison des attentats du 13 novembre.

L'OABA a participé à des conférences débats dans différentes villes de France.

Sortie du livre "Bon appétit" : Le directeur de l'OABA participait en février 2015, à Paris, à la présentation du livre d'Anne de Loisy qui revient sur les pratiques de certains abattoirs dénoncées dans le reportage d'*Envoyé Spécial* "La viande dans tous ses états" diffusé sur France 2, en février 2012.

Formation au bien-être animal dans un centre de formation professionnelle agricole à Mirecourt dans les Vosges. L'intervention de l'OABA s'inscrivait dans une semaine consacrée au bien-être des animaux d'élevage pour de futurs professionnels.

Conférence-débat à Marseille : L'OABA était présente, le 25 avril 2015, aux côtés d'autres associations et de personnalités pour un débat autour de la thématique "Éthique et responsabilité face à l'exploitation animale".

Conférence à la Cité des sciences et de l'industrie : Un cycle de conférences était organisé de septembre 2015 à janvier 2016 autour du thème "Le bien-être animal, une prise de conscience?". Le président de l'OABA est intervenu aux côtés du professeur émérite Donald M. Broom et de Raphaël Larrère de l'Inra.

Collectif "My Life is a Cage" : en septembre 2015, l'OABA a rejoint ce collectif qui souhaite sensibiliser le public au sort des animaux destinés à l'abattoir. De nombreux soutiens officiels entourent "My life is a cage" : Jane Goodall, Aymeric Caron, Matthieu Ricard, Frédéric Lenoir, Jérôme Lescure...

Colloque au Sénat : L'Ordre des vétérinaires a organisé un colloque le 24 novembre 2015 sur le thème "Le vétérinaire, garant du bien-être animal". Le président de l'OABA est intervenu sur les animaux en abattoirs. En conclusion du colloque, l'Ordre a émis un avis l'abattage des animaux : "Tout animal abattu doit être privé de conscience d'une manière efficace, avant la saignée et pendant toute la durée de celle-ci".

Colloque à la maison de l'UNESCO : Les 10 et 11 décembre 2015, l'OABA a participé au colloque international "Bien-être animal, de la Science au Droit", organisé par la Fondation Droit Animal Éthique et Sciences et qui a réuni plus de 300 personnes.

● **Nos actions contentieuses et sauvetages**

○ *Animaux maltraités ou abandonnés : la quasi-totalité de notre activité juridictionnelle*

Au cours de l'année 2015, l'OABA a initié 35 procédures pénales concernant majoritairement des animaux délaissés ou maltraités par leur détenteur. En effet, parmi ces 35 procédures, figurent 29 dossiers où l'OABA s'est vue confier la garde d'animaux abandonnés ou maltraités. Ce sont ainsi 1 386 animaux qui ont été confiés à l'OABA en 2015 : 946 bovins, 131 ovins, 62 caprins, 245 poules et 2 équidés.

Sur les trois premiers mois de l'année 2016, ce sont 6 nouveaux dossiers contentieux qui ont été lancés et plus de 200 animaux, majoritairement des bovins, déjà pris en charge. Les demandes sont toutefois moins nombreuses que l'année dernière. La météo clémente de la fin 2015 explique sans doute cette situation. Les animaux sont restés dehors et ont pu profiter de l'herbe encore présente en fin d'année dans les prés.

En mars 2016, l'OABA devait prendre en charge dans une exploitation agricole du Puy-de-Dôme près de 350 animaux : 200 brebis et 150 bovins. Mais l'opération ne s'est pas faite car le détenteur a vendu ses animaux et mis en pension une partie de ceux qui n'étaient pas vendables, compte tenu de leur état.

N'oublions pas que notre association, de par son engagement à prendre en charge les animaux abandonnés, permet souvent de trouver une issue favorable à ces dossiers, avant de mettre en œuvre la lourde procédure de retrait. Certains détenteurs acceptent en effet de céder leurs animaux plutôt que de prendre le risque de les voir retirés puis confisqués par la justice.

○ *Sauvetages - Troupeau du Bonheur*

Avec le nombre de plus en plus important d'animaux confiés à l'OABA, l'effectif du troupeau du bonheur ne cesse de s'agrandir. Ainsi, 80 bovins, 29 équidés, 75 ovins-caprins et 3 cochons (plus quelques volailles) coulent des jours heureux dans nos fermes du bonheur. Nous remercions toutes les personnes, professionnels ou particuliers, qui s'occupent si bien de ces animaux qui ont la chance de finir paisiblement leur vie au pré grâce à la générosité de nos adhérents.

L'OABA est également intervenue à plusieurs reprises pour financer le transport et l'hébergement d'animaux sauvés par des particuliers ou par de "petites" associations qui ont racheté des animaux pour les sauver de l'abattoir. Dernièrement, en Lozère, nous avons pris en charge 27 brebis qui mourraient de faim et de soif dans une bergerie. Les bénévoles d'une association locale se sont déplacés quotidiennement pour nourrir et abreuver les animaux et ont réussi à négocier leur cession. Mais impossible pour cette association de transporter et d'héberger autant d'animaux. L'OABA est donc intervenue et a pris en charge leur transfert puis leur mise en pension dans une bergerie située en Isère : quelques agneaux sont nés juste avant Pâques. Ceux-là ne risquent rien...

Ces derniers mois, l'OABA est de plus en plus sollicitée par les maires, confrontés à la divagation d'animaux d'élevage sur le territoire de leur commune. Dans une telle situation, le maire peut faire capturer les animaux afin de les conduire dans un lieu de dépôt adapté. Il s'agit le plus souvent d'un pré ou d'une grange d'un administré, éleveur, qui accepte de garder les animaux le temps de la procédure. Celle-ci s'avère assez rapide car si le propriétaire des animaux trouvés divagants ne prend pas les mesures prescrites par le maire, ce dernier peut les céder à une organisation de protection animale.

C'est dans ce contexte juridique que l'OABA est venue chercher des bovins en Côte-d'Or et dans la Loire, des chèvres dans la Creuse et des moutons en Saône-et-Loire. Une récupération qui évite l'euthanasie des animaux, autre possibilité donnée par le code rural aux maires...

● **Abattage des animaux**

○ *Liste des abattoirs pratiquant systématiquement l'étourdissement*

L'étiquetage sur le mode d'abattage n'est toujours pas envisagé par la Commission européenne et la France ne souhaite pas prendre d'initiative, privant le consommateur de cette information. Les abattoirs qui veulent déroger à l'obligation d'étourdissement, dans le cadre des abattages rituels, doivent obtenir une autorisation par arrêté préfectoral (article R.214-70 III du code rural). Cela permet d'identifier ceux qui ne dérogent pas.

L'OABA a publié et diffusé la liste des abattoirs pratiquant systématiquement l'étourdissement des ruminants avant leur saignée. Une mise à jour a été effectuée en janvier 2016, à la suite d'un travail fastidieux pour accéder à tous les arrêtés préfectoraux. Cette liste recense 132 (sur 263) abattoirs de ruminants sur un critère objectif : l'absence d'arrêté préfectoral permettant de déroger à l'obligation d'étourdissement. Mais ce n'est pas parce qu'un abattoir figure dans cette liste que les opérations d'abattage y sont toujours correctement conduites (le cas d'un abattoir du Gard en est un exemple). Cette liste n'est nullement un "guide des bons abattoirs".

○ *"Halal sans étourdissement" et "certification Bio" sont-ils compatibles ?*

En janvier 2013, l'OABA a déposé un recours devant le Conseil d'Etat contre le ministère de l'Agriculture et l'INAO. L'OABA reprochait à l'autorité compétente son absence de réaction devant la commercialisation par la société Bionoor de steaks hachés halal, provenant de bovins égorgés sans étourdissement et bénéficiant du label "Agriculture biologique". Le règlement européen sur le bio qui prône des "*normes élevées en matière de bien-être animal*" nous semble incompatible avec un abattage réalisé sans étourdissement. Le ministère de l'Agriculture, dans une note adressée au Conseil d'Etat, en mars 2014, n'a pas soutenu notre argumentaire. Quant à l'INAO, il a estimé qu'il n'était pas compétent sur cette question.

Dans un arrêt rendu le 20 octobre 2014, le Conseil d'Etat a considéré que ni le ministère, ni l'INAO n'avaient le pouvoir d'intervenir pour mettre fin à cette certification biologique considérée comme abusive par l'OABA. C'était l'organisme certificateur Ecocert qui devait répondre à notre critique car investi de prérogatives de puissance publique. Notre recours n'était pas rejeté, mais devait être porté devant le tribunal administratif.

Le 7 janvier 2016, se tenait l'audience du tribunal administratif de Montreuil. Les arguments de l'OABA présentés par Maître Alain Monod n'ont pas convaincu le tribunal administratif, malgré un mémoire fort bien étayé. Dans son jugement rendu le 21 janvier 2016, la juridiction administrative précise que l'incompatibilité invoquée par l'OABA ne ressort pas de la réglementation européenne sur la production biologique puisque les textes n'encadrent nullement les conditions d'abattage des animaux. Ainsi, égorgé un bovin sans l'étourdir et attendre de longues minutes qu'il perde conscience relèverait donc des "*normes élevées de bien-être animal*" exigées par le règlement européen sur les produits issus de l'agriculture biologique ? L'OABA ne saurait se satisfaire d'une telle conclusion. Une requête a été déposée devant la Cour administrative d'appel de Versailles.

○ *Scandales dans des abattoirs*

On se souvient de l'émission "La Viande dans tous ses états", diffusée en février 2012 par le magazine *Envoyé Spécial* sur France 2. Une journaliste, équipée d'une caméra cachée, avait accompagné le directeur de l'OABA dans trois abattoirs et avait assisté à des scènes inacceptables, tant sur le plan de la protection animale que sur celui de l'hygiène alimentaire.

La filière viande avait peu apprécié notre façon de procéder, vécue comme une véritable "trahison". Mais si l'OABA avait choisi de faire entrer une journaliste dans les abattoirs, c'était justement pour montrer au public ce qu'il s'y passait. Cette médiatisation était devenue indispensable car l'OABA dénonçait depuis plusieurs années les nombreuses irrégularités en abattoirs, sans obtenir les réactions officielles nécessaires.

Cette méthode est aujourd'hui employée par une autre association, L.214, qui a défrayé la chronique fin 2015 et début 2016 avec la diffusion de reportages réalisés en caméra cachée dans plusieurs établissements d'abattage. Ces images ne font que dénoncer ce que l'OABA constate depuis maintenant trop d'années : des violations graves et répétées des textes nationaux et européens assurant la "protection animale" en abattoirs et l'insuffisance des contrôles des services vétérinaires d'inspection, trop peu présents aux postes d'abattage.

L'OABA a coordonné une réaction des principales organisations nationales de protection animale. Une lettre ouverte a été adressée au Premier ministre. Malheureusement, le courrier de son Cabinet ne répond pas aux demandes et témoigne même d'une méconnaissance de la réglementation européenne applicable en abattoir...

Nous attendons désormais des mesures fortes. Une présence régulière des vétérinaires inspecteurs aux postes d'abattage est nécessaire. Une surveillance par des caméras est parfaitement envisageable. Et il est indispensable de renforcer la formation de tous les opérateurs d'abattoirs. Le certificat de compétence, désormais obligatoire pour toute personne travaillant en abattoir, doit être délivré après une formation théorique et pratique. Or, le volet pratique fait défaut actuellement... Toutefois, certains abattoirs ont mis en place ces formations pratiques. La presse parle d'abattoirs écoles, par analogie avec les autos écoles où l'on retrouve bien les deux volets – théorique et pratique – de la formation dispensée. Mais il ne s'agit pour l'heure que d'initiatives isolées. Le ministère de l'Agriculture doit généraliser et encadrer ces formations pratiques.

Quant aux manquements constatés, ils doivent faire l'objet de sanctions appropriées, ce qui n'est pas le cas comme le dénonce les derniers rapports de l'OAV de la Commission européenne.

○ *Commission d'enquête parlementaire*

Les récentes images diffusées sur Internet et reprises par les grandes chaînes d'informations ont eu un impact considérable sur nos concitoyens. Désormais, tout le monde sait ce qu'il se passe derrière les portes des abattoirs. On tue les animaux, certes. Mais dans certains abattoirs, on ne se contente pas de les tuer, on les massacre ! Combien d'abattoirs sont-ils concernés ? A priori beaucoup trop. Le ministre de l'Agriculture nous explique qu'il ne faut pas généraliser mais reconnaît tout de même à l'Assemblée Nationale que "104 des 263 abattoirs recensés en France ont reçus des avertissements, 60 des mises en demeure et 2 des suspensions d'agrément". Soit un taux de conformité de...37% seulement !

Plusieurs sénateurs, emmenés par Madame Goy-Chavent, sénatrice de l'Ain, ont déposé une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français. Une initiative soutenue par plusieurs pétitions totalisant plus de 125 000 signatures en quelques jours ainsi que par un collectif regroupant 90 personnalités du monde du spectacle, de la culture, des affaires et de la recherche ainsi que des élus. L'OABA et l'Alliance Anticorrida ont rendu public ce manifeste des 90 personnalités en le publiant dans les éditions régionales du Midi Libre.

L'émotion politique s'est également manifestée à l'Assemblée nationale où une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête a également été déposée. Contrairement à celle du Sénat, elle sera suivie d'effet puisque la Commission des lois, le 15 mars 2016, a voté cette proposition.

Nous aurons donc dans quelques mois, un état des lieux des pratiques en abattoirs, ce qui permettra de proposer les moyens matériels et juridiques d'améliorer les conditions d'abattages. Nul doute que la proposition de loi du député Jacques Lamblin (Meurthe-et-Moselle) et de la députée Geneviève Gaillard (Deux-Sèvres) sur l'abattage des animaux, actuellement en préparation et pour laquelle l'OABA a été auditionnée en août 2015, sera accueillie avec grand intérêt par le Gouvernement...

○ *Des initiatives professionnelles*

L'OABA a été contactée depuis plusieurs mois par différents groupes agroalimentaires qui souhaitent améliorer les conditions d'élevage et d'abattage des animaux. Un cahier des charges davantage exigeant en termes de bien-être animal est en préparation, ainsi qu'un outil de mesures des bonnes pratiques en abattoir.

Un étiquetage informatif est également en préparation par la Confédération française des bouchers et charcutiers traiteurs. L'OABA participe aux travaux qui devraient aboutir à une charte éthique garantissant des conditions d'élevage et d'abattage davantage "éthiques".

Les professionnels ont compris que les consommateurs se détournaient peu à peu de la viande, écœurés et révoltés par tous ces scandales à répétition. Il y a dans ces diverses réactions professionnelles un évident intérêt économique pour regagner la confiance des consommateurs. Pour autant, les personnes que nous rencontrons apparaissent sincères et motivées. Pour améliorer la protection animale dans notre pays, il y a sans doute plus à gagner à travailler avec ces professionnels qu'à écouter les promesses de nos politiques...

● **Tauromachie**

○ *Taureau à la corde à Eyragues*

L'Alliance Anticorrida, l'OABA et la SPA du Pays d'Arles ont obtenu l'application de l'interdiction du "taureau à la corde" ou "Encierro à l'Eyraguaise". Ce jeu stupide consiste à tirer violemment sur une corde qui enserre les cornes d'un taureau lâché dans les rues. La ville d'Eyragues se mettait hors-la-loi en organisant ce spectacle pourtant interdit par un arrêté préfectoral de 1966 et qui se déroulait malgré les rappels à l'ordre des autorités.

Les trois associations de protection animale, après une ordonnance rendue en janvier 2015 par le TGI de Tarascon interdisant cette manifestation, obtenaient confirmation de l'interdiction par la Cour d'appel d'Aix en Provence en juin 2015 et la condamnation des organisateurs (comité des fêtes d'Eyragues et le club taurin local) à verser 5 400 euros aux trois associations. Les organisateurs ont formé un pourvoi en Cassation. Le combat judiciaire continue... mais le jeu cruel est stoppé.

○ *Exposition taumachique à Nîmes*

Vingt-deux établissements scolaires, dont des écoles maternelles, ont été conviés par la municipalité nîmoise à l'exposition "Tauromachies universelles" qui a eu lieu, du 6 au 17 janvier 2016, au Carré d'Art, musée d'art contemporain et bibliothèque municipale de la ville de Nîmes. Les enfants ont pu voir des scènes d'une violence rare, constatées par huissier : toreros et taureaux ensanglantés, mises à mort en gros plan, homme soulevé par un taureau et encorné... Des clichés en gros plan, visibles par tous, sans le moindre filtre ou message d'avertissement destiné à un jeune public.

L'infraction étant manifestement constituée, l'Alliance Anticorrida et l'OABA ont porté plainte par voie d'avocat, le 8 février 2016, contre la ville de Nîmes, sur le fondement des dispositions de l'article 227-24 du Code pénal qui sanctionnent lourdement toute diffusion d'un message à caractère violent susceptible d'être perçu par des mineurs.

● **Gavage des palmipèdes**

○ *Proposition de loi*

Le foie gras est omniprésent dans les médias ces derniers mois, avec la proposition de loi visant à interdire le gavage, présentée par la Députée EELV Laurence Abeille. Dans l'exposé des motifs, il est rappelé qu'il est possible de produire du foie gras sans recourir au gavage des palmipèdes, et qu'il existe des alternatives végétales garanties sans souffrance animale.

○ *Pétition de l'OABA*

L'OABA a lancé une pétition début mars 2016 qui a recueilli plus de 30 000 signatures en 10 jours "Top chef : stop au foie gras !" L'objectif est d'attirer l'attention et de sensibiliser les chefs, les candidats et la production de l'émission "Top Chef" diffusée par M6 sur la problématique du foie gras. L'excellence culinaire ne doit pas passer par la maltraitance des animaux et en faire la promotion à la télévision. Il s'agit ici de prendre en considération la souffrance, chaque année, de 37 millions de canards et 700 000 oies, êtres vivants doués de sensibilité et d'émotions. Des pratiques inacceptables de gavage condamnées par les organisations de protection animale, des scientifiques, des politiques, des chefs cuisiniers, mais aussi par une majorité de citoyens.

Jean-Pierre KIEFFER
Président de l'OABA

Frédéric FREUND
Directeur de l'OABA

